



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 3 décembre 2020 à 20h15 à la Halle Polyvalente

Présidence de Monsieur Pierre Roth, Président

Brigitte Burri, boursière, descend dans la salle pour répondre aux questions concernant le budget.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Adoption du dernier procès-verbal
3. Lettres et pétitions
4. Communications municipales
5. Projet de budget 2021
 - a. Présentation
 - b. Préavis
 - c. Rapport de la commission des Finances
 - d. Décision
6. Divers
7. Elections communales 2021

Le Président ouvre la séance à 20h15

1. Appel

Présents : 26 membres

Excusés : Jean-Luc Amiet, Pierre-Alain Beck, Alain Bonny, Joël Bonny, Arnaud Richard, Lionel Vassaux

Absents : Michel Burnier, Mireille Mesquita

Le Conseil peut siéger valablement.

2. Adoption du dernier procès-verbal

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Le PV du 29 octobre 2020 est accepté à l'unanimité.

3. Lettres et pétitions

Courrier électronique de Pascal Maeder reçu le 1^{er} décembre 2020 concernant la sécurité du nouveau trottoir sur la route de Neuchâtel, la parole lui sera donnée dans les divers.

4. Communications municipales

Thierry Schneiter

Aucune communication

Hans Peter Haerberli

Ce matin, le Groupe E a percé une conduite d'eau à la Côte. Le quartier a été privé d'eau jusqu'en début d'après-midi. Le Groupe E est informé et prendra à sa charge les dégâts occasionnés.



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 3 décembre 2020 à 20h15 à la Halle Polyvalente

Anne-Lise Stritt

Le groupement forestier a défriché environ 1ha à « La Tuillère », les nouveaux arbres seront plantés au printemps 2021.

Nicole Reichenbach

Souhaite de belles fêtes de fin d'année à tous les Conseillers.

Richard Emmenegger

- La Municipalité a profité de la fermeture prématurée de l'Hôtel de Ville pour effectuer des travaux de rafraîchissement pour le nouveau gérant avant son entrée en fonction. M. D'Aiola ouvrira autour du 15 décembre 2020.
- Les courts de tennis sont en travaux, une présentation sera faite lors du prochain Conseil.

5. Projet de budget 2021

- a. Présentation par Hans-Peter Haerberli chapitre par chapitre.

Total des charges	Frs.	10'034'771.65
Total des revenus	Frs.	9'736'613.00
Excédent de charge	Frs.	298'158.65

- b. Budget 2021 envoyé avec les convocations.

Pierre Roth informe qu'il y a une erreur dans les dates en préambule du préavis.

Questions des Conseillers par chapitre :

1. Administration générale

Pierre Hauser : Concernant le compte 110.3011 : Traitement du personnel administratif pour le poste du service technique, ce poste avait été créé il y a 5 ans pour répondre aux nombreuses demandes des nouvelles constructions. La personne responsable va terminer fin juin 2021 et va collaborer durant 3 mois avec son successeur afin de le former. Etant donné que la zone de réserve s'étend sur tout le territoire de la Commune les nouvelles constructions sont bloquées, est-il indispensable de garder ce poste ?

Thierry Schneiter : Ce poste avait été créé en 2021 avec un taux horaire de 40% afin de pouvoir assurer un meilleur suivi des permis de construction et permis d'habitation. Actuellement ce poste est à 60% car en plus des nouvelles constructions le responsable du service technique s'occupe de tous les dossiers de mises à l'enquête (agrandissement, transformation), des différentes demandes d'offres pour les investissements futurs, et bien d'autres tâches. Ce temps de travail est amplement justifié. A l'avenir, la Municipalité aimerait que la personne du service technique puisse gérer administrativement la voirie (gestion des heures, des équipes de travail). Grâce à ce poste, nous avons pu rattraper le retard sur les permis d'habitation (env. 2 ans contre 2 à 3 semaines aujourd'hui). Au vu de la situation sanitaire et du PA en cours de validation, le délai d'octroi des permis et autorisations prend à nouveau du retard (environ 3 mois).

Pierre Hauser : Donc si ce nouvel employé va également décharger la voirie, ces derniers devraient avoir moins de travail. Malheureusement on ne connaît pas le cahier des charges du service technique. Le Conseil communal a une influence sur l'enveloppe financière et non sur l'engagement d'une nouvelle



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 3 décembre 2020 à 20h15 à la Halle Polyvalente

personne. Thierry Schneiter : En effet, la voirie sera soulagée sur ce point, mais ils ont énormément de travail, cela leur libérera du temps pour d'autres tâches.

Richard Emmenegger : Les gens ne se rendent pas compte de la charge de travail à la charge du service technique, de plus, il y a continuellement de nouvelles procédures administratives.

Pierre Hauser : Selon les explications, il s'agirait presque de la création d'un nouveau poste, dans ce cas pourquoi les faire travailler en binôme durant 3 mois ? Je persiste et souhaite voir sur le long terme si ce poste est nécessaire et propose de demander aux Conseillers leurs avis. Malheureusement, on ne connaît pas les chiffres exacts qui y sont liés. Brigitte Burri : Les salaires sont du ressort de la Municipalité. Un amendement est possible avec un montant estimé. Pierre Hauser : L'augmentation de Frs. 38'000.- au budget sous-entend que cela correspond aux 3 mois de formation. Nicole Reichenbach rend attentif qu'il y a d'autres personnes concernées par l'augmentation du montant budgété. La création de ce poste à 40% m'a également surprise en 2012, depuis que je suis à la Municipalité, je vois qu'il y a énormément de travail et qu'une bonne formation est un bon investissement.

Pierre Hauser : Je répète qu'il n'y aura plus de nouvelles constructions mais uniquement des transformations. Nous n'avons peut-être pas besoin de ce poste. Il faudrait le supprimer pour s'en rendre compte et je n'aimerais pas faire un amendement avec un montant surestimé. Brigitte Burri ajoute qu'actuellement le bureau Wenker fournit beaucoup d'heures en collaboration avec le service technique, en cas de suppression de ce dernier, l'engagement d'une entreprise externe coûtera davantage à la Commune.

Thierry Schneiter s'adresse au reste du Conseil communal et souhaite les rendre attentifs que le but est de garder la main sur la gestion de notre Commune et de pouvoir faire des économies en évitant de déléguer ce poste à des entreprises externes. Ce sont les Conseillers qui ont demandé, à chaque nouvel investissement, 3 offres comparatives, ceci est du ressort du service technique pour soulager la Municipalité. Les tâches de ce poste sont vastes et Pierre-Yves Baumann a énormément de dossiers différents à traiter. Si on veut rester une Commune autonome, nous devons garder un pouvoir décisionnel. Sans ce service en interne, nous nous tirons une balle dans le pied.

Pierre Hauser : Je dépose un amendement pour une diminution de Frs. 90'000.- sur le poste 110.3011 « Salaires administratifs » correspondant à une estimation de 6 mois de salaire + les 3 mois de formation du service technique.

Votation de l'amendement : Refusé avec 22 voix, 3 abstentions et 1 acceptation.

Thierry Schneiter remercie les Conseillers pour cette décision.

2. Finances

Aucune question

3. Domaines et bâtiments

Dominique Bréa : Pourquoi Frs. 25'000.- d'achats du Castor sont budgétés avec un taux de TVA de 2,5%, alors que les ventes le sont à Frs. 20'000.-. ? Brigitte Burri : Car un hamburger est acheté avec un taux de TVA à 2.5% et sa vente est enregistrée dans le compte vente avec un taux à 7.7% car il y a eu une transformation.



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 3 décembre 2020 à 20h15 à la Halle Polyvalente

4. Travaux

Marc Buthey : Concernant la réfection des chemins agricoles, le canton subventionne 50%, cela correspond aux frais de l'étude ou des travaux ? Hans-Peter Haeberli : A 50% des deux. Samuel Glauser relève qu'un montant de Frs. 20'000.- est budgété en revenu et correspond à une estimation de cette subvention (compte 420.4516).

Pierre Hauser : Concernant l'appareil pour recharger les cartes poubelles, il était noté qu'il serait installé sous les arcades de la Commune et maintenant il serait mis vers les bennes. Hans-Peter Haeberli : En effet, entre-temps nous avons appris que ces appareils seront équipés de paiement par carte uniquement et qu'il n'y aura pas de cash, c'est pourquoi nous pouvons les installer directement vers les bennes compacteuses, cela sera beaucoup plus pratique.

Dominique Bréa : Les comptes 470.3123 et 470.3141 « Consommation électricité jet d'eau et entretien jet d'eau » portés au budget 2021, n'existaient pas auparavant. Nicole Reichenbach : En effet, il n'y a pas eu d'entretien en 2019. Brigitte Burri : la consommation d'électricité était dans le compte 350.3123 « Consommation électricité des divers bâtiments » et a été mis dans ce nouveau compte.

Rudolf Strasser : La charge supplémentaire pour la sous-traitance de l'entretien de la STEP de Frs. 59'500.- sera-t-elle facturée aux utilisateurs ? Brigitte Burri : Ce n'est pas prévu pour le moment car ces comptes ne génèrent pas de perte en fin d'année.

5. Formation et jeunesse

Aucune question

6. Police

Aucune question

7. Prévoyance et aide sociale

Aucune question

8. Services industriels

Aucune question

c. Rapport de la commission des Finances :

Lecture du rapport de la commission des Finances chargée de rapporter sur le point 5, Budget 2021 par Maurice Piazza. En conclusion, la commission des Finances propose d'accepter le projet du budget 2021 tel que présenté par la municipalité.

Marc Buthey : Sans remettre en cause l'utilité de la Buvette du Castor, est-ce que des actions sont planifiées afin d'éviter des pertes ? Nicole Reichenbach : Oui plusieurs projets étaient prévus, mais n'ont malheureusement pas pu être mis en pratique cette année.

Brigitte Burri : Le résultat sera toujours déficitaire dû à la charge salariale, si la buvette était gérée par un privé elle pourrait générer un bénéfice d'environ Frs. 70'000.-. Marc Buthey : pourquoi ne pas sous-traiter ? Brigitte Burri : C'est bien sûr une solution, mais dans ce cas la Municipalité devrait licencier du personnel. Le



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 3 décembre 2020 à 20h15 à la Halle Polyvalente

Castor est ouvert les week-ends depuis Pâques et tous les jours du 1^{er} juillet au 20 août de 9h à 20h. Environ 1200h de travail sont effectuées.

Marc Buthey : Ne comprend pas pourquoi on ne peut pas faire de bénéfice, dans ce cas, aucun restaurant ne pourrait tourner. Brigitte Burri : La masse salariale avec les charges patronales est énorme, les employés sont payés environ Frs. 20.- de l'heure. Il y a une personne à plein temps et les autres sont du personnel temporaire.

Jean-Daniel Bourguoin : En cas de sous-traitance, on ne va pas licencier du personnel mais ne pas en engager pour la plupart et seul un poste sera éventuellement supprimé.

Fabrice Schneiter : Je ne suis pas non plus pour licencier des personnes, mais ne pourrait-on pas louer la place à des food trucks et gagner un peu d'argent ? Brigitte Burri : Il ne faut pas oublier que le camping rapporte environ Frs. 800'000.- par année (perte du Castor comprise), ce bénéfice est utilisé pour notre Commune. On peut se permettre d'absorber cette perte par les revenus générés par le camping.

Samuel Glauser : Cette façon de faire est une décision de la Municipalité, il serait par contre bien de trouver une possibilité de ne plus générer de perte avec cette buvette.

Marc Buthey : Considérant l'argent de la Commune, comme celui de mon porte-monnaie, je trouve mieux que l'argent de la perte reste chez nous et souhaiterais savoir comment obtenir des chiffres clairs concernant la buvette du Castor ? Pierre Roth : Par une interpellation.

Rudolf Strasser : Concernant la réfection des chemins agricoles, est-ce que le projet de piste cyclable évoqué lors du Conseil du 29 octobre 2020 est compris ? Hans-Peter Haerberli : Non, car il ne s'agit pas du même dossier.

d. Décision :

Le budget 2021 est accepté par l'assemblée à l'unanimité moins 1 abstention.

6. Divers

Pascal Maeder : Concernant la création d'un nouveau trottoir sur la route de Neuchâtel, ma vision a été présentée dans l'e-mail transmis aux Conseillers le 1er décembre 2020. Les mesures présentées pour la largeur de la route sont justes. Mais il n'est pas normal que les véhicules ne puissent pas se croiser, la route n'est pas assez large pour circuler avec un trottoir franchissable, je redoute un accident avec des piétons. Il faut réfléchir à la sécurité de tous, et même si les ingénieurs ne respectent pas les lois en vigueur, il faut admettre que cette route a été mal faite dès sa construction. En cas d'accident, qui serait responsable ? Pierre Roth : La responsabilité ne sera pas donnée à la Commune (information reçue du bureau du Préfet).

Le budget a été voté, maintenant il y aura la mise à l'enquête, le dossier va repasser au canton, au DGMR et finalement au voyer chef. Dominique Bréa : S'il y a eu une erreur dans les calculs de largeur, pourquoi ne pas annuler la création de ce trottoir et simplement faire de nouveaux passages piétons ? Hans-Peter Haerberli : Le voyer des routes n'est pas pour la création de passages piétons car c'est encore plus dangereux, les gens ne font pas attention quand ils traversent et cela engendrerait d'enlever les arbres le long de la route. Le voyer vient le 7 décembre 2020 pour ce dossier, Pascal Maeder est le bienvenu pour assister à l'entrevue.

Pierre Hauser : Cet investissement a été voté, il faudrait attendre la décision du canton avant de prendre des décisions. Pascal Maeder ajoute qu'il faudra être attentif lors de la mise à l'enquête. Pierre Roth : Si besoin, vous pouvez toujours lancer un référendum communal.

Fabrice Schneiter : Le chemin Huitante doit certainement faire partie du projet de réfection des chemins agricoles, est-ce qu'une solution est prévue pour diminuer l'énorme trafic à la suite de la modification du carrefour ? Il y a également beaucoup d'enfants qui jouent sur cette route et qui l'utilisent pour aller à l'école. Thierry Schneiter : La Municipalité est parfaitement au courant de la problématique de cette route. La gendarmerie a été mandatée à plusieurs reprises afin d'effectuer des contrôles. La barrière fermant la route d'accès à l'école a été sciée 5 fois de suite. Il y a une construction en cours de 3 blocs dans ce quartier, une



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 3 décembre 2020 à 20h15 à la Halle Polyvalente

fois le chantier terminé, il faudra trouver impérativement une solution pour la gestion du trafic et que le gens la respecte.

Dominique Bréa : Un petit mot pour les Conseillers actuels et futurs : Le nouveau système ARPEJE va coûter plus aux familles et soulager la Commune d'environ Frs. 200'000.-. Une nouvelle répartition de la facture sociale pour les Communes est prévue avec une participation de 36.5% environ alors qu'elle est à 50% actuellement. Thierry Schneider ajoute, qu'il faut attendre de voir la nouvelle répartition car ils vont certainement facturer moins d'un côté et plus de l'autre.

7. Elections communales 2021

Pierre Roth prend la parole.

- Habituellement une séance d'information concernant les élections a lieu mi-novembre à la halle polyvalente pour informer les citoyens des élections municipales et communales. Ne pouvant l'organiser, un tout ménage informatif a été distribué cette semaine.
- 4 Municipaux ne se représenteront pas.
- Pour le Conseil communal, il faut 35 membres et 7 suppléants, tous ne se représenteront pas.
- Début janvier, nous ferons un point sur les listes déposées et si besoin, nous irons à la recherche de nouveaux intéressés.
- Toutes les informations se trouvent sur le site de la Commune : www.cudrefin.ch
- Nous vous encourageons à faire de la pub pour notre Conseil, de plus il y a un manque de dames.
- Anne-Marie Lagger vous attendra à la sortie avec des listes d'inscription.

Richard Emmenegger informe le Conseil qu'il sera le seul Municipal à se représenter. Il a déjà approché plusieurs personnes qui seraient intéressées : Pierre Roth, Jean-François Milliet, Christine Carrel et Michel Burnier.

Pascal Maeder remercie la Municipalité pour le travail fournit toutes ces années.

M. Pierre Roth remercie la Municipalité et les Conseillers, leur souhaite de belles fêtes de fin d'année et lève la séance à 21h50, le prochain Conseil aura lieu le 14 janvier 2021.

Le Président

Pierre Roth



La Secrétaire

Melinda Beck